

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2026	043	1
----	------	-----	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCAATION 24 avril 2026	L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 20h30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 24 avril 2026	<u>Etaient présents</u> : MME DELAVOIX, M. CREMOUX, MME CLERVILLE, M. PIERRON, MME CLERC, M. TOUTI, MME PROT et M. LEHMANN, Maires adjoints,
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29	M. BREHIER, MME RAFOUJAULT, M. MONGUILLON, MME LEJARS, M. SIPA, MME CAILLON, M. PAYEN, M. WERLE, M. CHATTAHI, MME MEYER, MME LECOUCPEUR, MME PALA, M. GOUSSEFF, M. MORAND-MINVIELLE, MME GUILLOTIN et M. DA VEIGA FERNANDES formant la majorité des membres en exercice.
PRÉSENTS : 25	<u>Absents représentés</u> : M. COUTURIER par MME RAFOUJAULT, MME PICARD par M. TOUTI, MME VINCENT par MME DELAVOIX et M. GONCALVES par MME CLERVILLE.
VOTANTS : 29	MME CAILLON a été élue secrétaire de séance.

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Monsieur FRIMON-RICHARD, Maire d'Egly, rappelle que pour combattre les comportements à risques et les causes d'accident, Monsieur le Préfet de l'Essonne a sollicité, en 2008, l'ensemble des communes de l'Essonne afin de désigner un élu correspondant sécurité routière.

Il ajoute que compte-tenu du renouvellement de l'équipe municipale, il convient de désigner, à nouveau, l'élu qui sera responsable de la Sécurité Routière.

Il précise que les différentes missions du correspondant sécurité routière sont :

- ❖ élaborer le bilan de sécurité routière au niveau communal voire au niveau intercommunal,
- ❖ élaborer un plan de lutte contre l'insécurité routière au niveau communal voire au niveau intercommunal,
- ❖ être l'interlocuteur privilégié des services de l'Etat dans son département,
- ❖ diffuser les informations qui lui parviennent notamment des services de l'Etat mais également de l'Association des Maires de l'Essonne,
- ❖ porter les orientations en matière de lutte contre l'insécurité routière dans les différents domaines qui sont de la compétence de la commune,
- ❖ participer aux réunions et aux actions de formation,
- ❖ participer à l'animation de la commission locale de sécurité routière.

Ce dernier devra travailler de manière transversale au sein de l'équipe communale et connaître les partenaires institutionnels et les autres acteurs de la sécurité routière.

Il souligne que ce correspondant participe aux réunions et aux actions de formation mises en place pour le réseau des élus correspondants du département et assure une veille administrative et technique dans le domaine de la sécurité routière. Il présente chaque année, au Conseil Municipal, un bilan des actions réalisées pour sensibiliser la population et pour améliorer la sécurité routière sur le territoire de la commune.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que Monsieur Patchuli SIPA, Conseiller Municipal, est candidat.

Après en avoir délibéré, à 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,

DÉSIGNE Monsieur Patchuli SIPA, Conseiller Municipal, pour assurer le rôle de correspondant la sécurité routière.

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 06/05/2026
et de la publication le : 07/05/2026
Le Maire



Benoît FRIMON-RICHARD



Pour extrait conforme
Le Maire d'Egry

Benoît FRIMON-RICHARD